



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie - Salle du Conseil Municipal**,
le 6 octobre 2026, à 20h30

Affiché le 2 octobre 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026
- 2- Dénomination de la voie interne du lotissement « LE CLAUX EST »
- 3- Modification du tracé de 2 voies de la commune
- 4- Questions diverses

Le Maire
Mme HERBÉ Véronique

